

## Lepuix

# La jeunesse et le monde associatif, des priorités municipales

Lors du dernier conseil, divers sujets ont été mis sur la table: l'accès à la culture pour les jeunes, un moyen accessible de passer son permis et pour finir, des subventions qui divisent.

**A**u dernier conseil municipal, le maire Jean-Bernard Marsot présente les dispositifs d'aides pour la jeunesse, la culture et le monde associatif.

## ● Pass'Sport & Culture

Depuis 2022, la commune participe au dispositif Pas-s'Sport & Culture porté par la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS). En tout, 55 jeunes en ont bénéficié en 2025, pour un montant total de 825 €.

Pour chaque enfant inscrit dans une association, la commune verse une aide de 15 € en complément de celle de la CCVS, également de 15 €. L'aide est élargie aux jeunes dès 6 ans.

La carte avantage jeune propose des réductions sur une large palette de services, elle est offerte à tous ceux qui en font la demande et dans la tranche d'âge de 6 à 25 ans. En 2025, 50 cartes ont été offertes par la commune. Une permanence sur ce dispositif se tien-



**Plus ancienne association du village, la batterie fanfare devra encore attendre avant de se voir remettre des subventions.** Photo Alain Fendeler

dra en mairie le 19 septembre.

## ● Aide au permis de conduire

Ce sont 300 € d'aides qui sont proposés pour les frais de préparation et de passage du permis de conduire. Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire en mairie, qui versera l'aide en contrepartie de 25 heures de travail au profit du village.

Une belle initiative pour faire découvrir le monde du travail aux jeunes et les initier à quelques règles de savoir être. Huit jeunes sont actuellement entrés dans le dispositif.

## ● Des subventions qui posent problème

Concernant les subventions aux associations, l'enveloppe

prévisionnelle est d'environ 13 000 €, soit en numéraires, soit en contrepartie de la mise à disposition gratuite de la salle communale. Ce point d'attribution des subventions fait débat car la quasi-totalité des élus s'étonnent du manque de lisibilité sur nombre d'associations, dont les bilans d'activités, financiers et le nombre d'adhérents locaux ne sont pas transmis en mairie.

Il est donc décidé de reporter le vote d'attribution des subventions et le maire adressera à chaque président un courrier lui demandant de transmettre au conseil municipal les documents donnant une lisibilité sur son association, avant toute attribution de subvention.